



- Communiqué de presse -

**« Pour l'UNSA, un véritable dialogue social
passe à minima par le respect
des instances consultatives »**

L'UNSA Territoriaux ne se rendra pas à la convocation de la séance plénière du CSFPT prévue le 27 février, car elle considère cette séance comme illégitime.

En effet, les formations spécialisées, qui ont été saisies le 13 février pour examiner et proposer des amendements au projet de loi « Transformation de la fonction publique », n'ont pu se réunir faute de quorum. Aucun amendement n'a pu être déposé !

Cette séance plénière du 27 février doit être règlementairement reportée et l'UNSA Territoriaux attend de connaître la nouvelle date fixée pour la réunion des formations spécialisées et l'examen du texte.

L'UNSA Territoriaux a prévu de déposer de nombreux amendements pour modifier cette loi qui ne répond, ni aux préoccupations des agents publics, ni aux intérêts des usagers du service public, qui en sera affaibli.

26/02/2019

Contacts : Eric CONEIM – 06 13 41 74 15 / Sophie HUNEAU – 07 52 60 78 18